

**Le 16 juin,
avec la CNL,
soyons
résolument
promoteurs
du logement social**



Confédération Nationale du Logement

Association nationale agréée de consommateurs

8 rue Mériel - BP 119 - 93104 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 57 04 64 • Email : cnl@lacnl.com • www.lacnl.com

SOMMAIRE

LE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

/ PAGE 3

LE LOGEMENT SOCIAL :

ENJEUX DU DÉBAT ACTUEL

/ PAGE 4

LA MOBILISATION DE LA CNL POUR

UNE AUTRE POLITIQUE DU

LOGEMENT SOCIAL

/ PAGE 5

LA RÉOLUTION DE LA CNL

POUR UNE AUTRE POLITIQUE DU

LOGEMENT SOCIAL

/ PAGE 6

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE

DU LOGEMENT

/ PAGE 7

CONTACT PRESSE

Lanniée Marie-Charlotte

01 48 57 04 64

marie-charlotte.lanniee@lacnl.com



Le 16 juin, avec la CNL, soyons résolument promoteurs du logement social

Suite aux prises de position du gouvernement, il apparaît clairement que la mission sociale des organismes Hlm est de plus en plus mise à mal et risque de disparaître purement et simplement. C'est pourquoi, le 16 juin, la CNL s'invite dans le cadre de la semaine des Hlm et publie une résolution pour une autre politique du logement social.

Face à la situation actuelle, la Confédération Nationale du Logement attend que les organismes Hlm et l'union sociale pour l'habitat se positionnent par rapport aux annonces gouvernementales et réformes en cours :

- Autour d'une évolution de la gouvernance qui ne pénalise ni les bailleurs, ni les locataires,
- Autour d'un vrai renforcement des aides à la pierre,
- Autour de mesures concrètes en faveur du budget des familles.

Le 16 juin, la résolution de la CNL pour une autre politique du logement social sera remise :

- au siège de l'USH à Paris par une délégation nationale,
- aux représentants des USH régionales par les associations régionales CNL,
- aux bailleurs par les fédérations départementales CNL.

Pour le rassemblement national, rendez-vous mardi 16 juin à 14h30 au siège de l'union sociale pour l'habitat, 14 rue Lord Byron Paris 8eme, métro Georges V.

Retrouvez la pétition en ligne « Stop à l'augmentation des charges » sur www.change.org et toutes les informations complémentaires sur www.lacnl.com.

LE LOGEMENT SOCIAL : ENJEUX DU DÉBAT ACTUEL

Depuis de nombreuses années, la Confédération Nationale du Logement dénonce les mesures successives prises à l'encontre de la construction sociale, de la loi Boutin aux regroupements d'organismes, en passant par la réduction des aides à la pierre. Le gouvernement actuel accentue cette tendance et le discours prononcé par Manuel Valls lors du dernier Congrès de l'USH en septembre 2014 est sur ce point symbolique.

LE FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL

Les financements en faveur du logement social sont en baisse constante, avec pour conséquence moins de constructions en 2014 par rapport à 2013.

La mise en place de la « **mutualisation** », co-signée par l'USH et le gouvernement lors du dernier Congrès de l'USH et la signature de l'Agenda Hlm 2015-2018, masque clairement le recul des financements de l'Etat. La CNL l'avait dénoncé à l'époque.

Dans sa résolution, l'assemblée générale des OPH qui s'est tenue en mai dernier, se montre finalement plus proche de nos positions, en signalant que cette mutualisation ne doit pas se substituer à l'aide à la pierre. Ils demandent le doublement des aides à la pierre pour atteindre 1 milliard d'euros à la fin du quinquennat. Cela doit faire désormais l'objet d'un rapport de force public.

L'autre enjeu du financement porte sur le **1%** (PEEC). La réforme en cours d'Action Logement, avec le regroupement des ESH financées par le 1%, risque clairement de mettre à mal le financement de la construction par les OPH à partir des fonds du

1%. Même si la direction d'Action Logement s'en défend, il y a fort à craindre que le 1% ne soit presque plus utilisé pour financer les opérations des OPH.

LES MISSIONS DU LOGEMENT SOCIAL

Un débat ancien existe sur les fonctions du parc social et les populations qui en sont les destinataires prioritaires.

Il apparaît clairement que le gouvernement privilégie deux directions : des politiques en faveur des ménages très fragiles (la construction de 5000 super-PLAI... très largement insuffisante au regard des besoins) et le soutien à la construction de logements intermédiaires (au nom de la mixité).

Les logements intermédiaires sont le cheval de bataille du gouvernement qui a ainsi favorisé la création de filiales des organismes Hlm pour le logement intermédiaire dans son ordonnance du 20 février 2014. Cette évolution est loin d'être achevée. La bataille pour un logement pour tous doit donc se poursuivre.

L'ORGANISATION DU MONDE HLM : VERS UNE ÉVOLUTION RADICALE DE LA GOUVERNANCE

Deux réformes en cours menacent clairement le fonctionnement et l'organisation du mouvement Hlm : la loi NOTR et la réforme d'Action Logement. Sans exagérer, nous risquons à court terme un éclatement complet du monde Hlm, au détriment de la solidarité sociale et territoriale.

La réforme d'Action Logement encourage le regroupement des ESH issues du 1% en grands groupes nationaux aux filières territoriales. Il incite à demi-mot à une autonomisation des ESH vis à vis de l'USH et des organismes publics.

La loi NOTR risque également de transformer les politiques du logement social. Sylvia Pinel a ainsi insisté, lors de son discours à l'AG des OPH, sur le besoin de réfléchir au devenir des organismes Hlm communaux.

Le gouvernement se prononce là en faveur d'un regroupement des organismes à l'échelle des intercommunalités (EPCI) ou des conseils de territoire dans le cadre des métropoles.

Cela pourrait passer en premier lieu par une « mutualisation » des attributions à l'échelle des EPCI, prélude à des fusions qui éloigneraient les habitants de leurs organismes, sans compter les conséquences sur la représentation des locataires dans les CA.

LES MENACES SUR LE BUDGET DES MÉNAGES

Si rien n'est encore arrêté à ce jour, nous devons être extrêmement vigilants sur la réforme prévue des APL. Elle pourrait conduire à une baisse conséquente des allocations, en particulier dans le parc social.

LA QUESTION SPÉCIFIQUE DES GARDIENS

La fédération des OPH a lancé une mobilisation pour défendre les gardiens, aujourd'hui menacés par un décret de 2012, qui pourrait leur faire payer des charges importantes, menaçant leur pouvoir d'achat et la réalisation de leurs fonctions indispensables.

La mobilisation est légitime, et en cours. Elle ne peut cependant masquer un autre enjeu, que nous avons soulevé : la volonté de responsables de l'USH de faire porter sur les locataires une partie des charges de gardiennage. La CNL a, dans ce sens, lancé une pétition nationale qui a récolté, à ce jour, plus de 7 000 signataires.

Il est donc indispensable de mener

conjointement une action en faveur du pouvoir d'achat des gardiens ET des locataires.

LA MOBILISATION DE LA CNL POUR UNE AUTRE POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL

Il apparaît clairement que la mission sociale des organismes HLM est menacée.

Les conséquences pour toutes les familles, tant celles qui disposent d'un logement social que les nombreux demandeurs de logement s'en trouveront largement pénalisés.

C'est pourquoi, à l'occasion de la semaine des Hlm, la CNL lance une vaste campagne de mobilisation le 16 juin.

Au niveau national, une délégation ira déposer, au siège de l'USH, à Paris, une « résolution pour une autre politique du logement social ».

Au niveau régional, les associations régionales CNL vont remettre cette résolution aux représentants des USH régionales.

Au niveau départemental, les fédérations CNL vont à remettre cette résolution à leurs bailleurs.

Cette motion vous est détaillée en page 6.

Résolution pour une autre politique du logement social

Le logement social tel que nous le connaissons est menacé ! Malgré la crise économique et la crise du logement, l'Etat ne cesse de se désengager d'une politique du logement social ambitieuse.

Le gouvernement semble avoir oublié que nous manquons cruellement de logements. Le gouvernement semble avoir oublié que le reste à vivre des ménages est de plus en plus faible après avoir payé le loyer et les charges. Le gouvernement a tout simplement oublié que le logement est un droit. Force est de constater que les gouvernements successifs s'offusquent face à la crise du logement tout en développant des politiques fiscales spéculatives. L'USH a accompagné ces évolutions, par la signature de l'agenda HLM 2015-2018.

L'Etat n'est pas au rendez-vous. Rappelons-lui qu'il doit agir !

Alors que nous dénonçons depuis de nombreuses années les mesures prises à l'encontre de la construction sociale (loi Boutin, mutualisation financière, etc.), nous sommes plus que jamais inquiets pour le logement social.

Pire encore, deux réformes en cours menacent clairement le fonctionnement et l'organisation du mouvement HLM : la loi NOTR et la réforme d'Action Logement vont profondément modifier la gouvernance du monde HLM au détriment de la solidarité sociale et territoriale.

Nous, élus et militants de la CNL, sommes engagés avec énergie et conviction pour une autre politique du logement social. Nous invitons tous les acteurs du logement, et en premier lieu l'USH, à se mobiliser face à la crise et aux réformes régressives en cours pour une politique qui garantissent un logement pour tous, une politique qui permette une réelle mixité sociale et le vivre-ensemble :

- Alors que le Président de la République, François Hollande s'est engagé à doubler les aides à la pierre, le gouvernement loi de finances après loi de finances les diminue. Exigeons, avec l'USH, un retour à une politique d'aides à la pierre ambitieuse et la construction massive de logements sociaux.
- Alors qu'une réforme d'Action Logement est en cours, exigeons que le 1% logement reste principal financeur de la construction publique OPH.
- Alors que le gouvernement envisage de couper dans les aides au logement, exigeons une réévaluation de celles-ci.

Alors que l'heure est au regroupement des OPH, exigeons plus de démocratie dans nos HLM et la création d'un véritable statut de l' élu associatif.

Nous travaillerons à faire du prochain Congrès HLM un grand rendez-vous de toutes celles et ceux qui agissent en faveur d'une autre politique du logement social.

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DU LOGEMENT

La CNL est une association agréée de consommateurs.

C'est la première organisation nationale de défense des intérêts des usagers du logement et des consommateurs.

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS ET DES USAGERS DU LOGEMENT AU CŒUR DE L'ACTION DE LA CNL

La mission principale de la CNL consiste à défendre les droits des consommateurs, locataires, copropriétaires et accédants à la propriété.

Elle milite pour un droit au logement pour tous, la préservation du pouvoir d'achat et l'amélioration de la vie quotidienne des familles.

La CNL siège dans toutes les instances nationales et locales de concertation et de médiation en matière de logement et de consommation.

UN MAILLAGE TERRITORIAL IMPORTANT

La CNL, c'est 70 000 familles adhérentes et plus de 700 représentants élus aux conseils d'administration des organismes d'habitat social.

C'est une association présente dans 21 régions, organisée en 89 fédérations départementales qui regroupe plus de 4 600 amicales de locataires sur tout le territoire français.

LES DATES CLES

1916 / Naissance de l'Union Confédérale des Locataires de France et des colonies (UCL).

1946 / L'UCL fait place à la Confédération Nationale des Locataires, des usagers de l'eau, du gaz et de l'électricité (CNL).

1964 / Adhésion à l'Alliance Internationale des Locataires.

1973 / L'association s'ouvre aux personnes accédant à la propriété de leur logement et devient la Confédération Nationale du Logement.

1980 / La CNL est agréée association de consommateurs.

2015 / La CNL est agréée association de jeunesse et d'éducation populaire.



Confédération Nationale du Logement

Association nationale agréée de consommateurs

8 rue Mériel - BP 119 - 93104 Montreuil Cedex

Tél. : 01 48 57 04 64 • Email : cnl@lacnl.com • www.lacnl.com